

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2026

Délibération n°2026.05.072.B

Fonds Territoriaux Européens - Ingénierie 2025 et 2026 : demande de subvention auprès de la Région

LE DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 mai 2026

Secrétaire de Séance: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gérard ROY à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026_05_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.05.072.B**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

FONDS TERRITORIAUX EUROPEENS - INGENIERIE 2025 ET 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

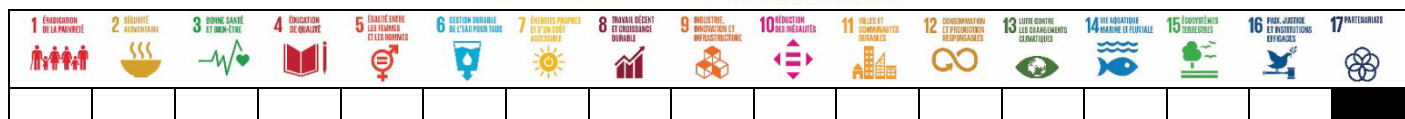
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : Néant

Jeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région en décembre 2021 pour la mise en œuvre de stratégies locales sous la forme d'un DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021-2027, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord ont été retenues conjointement pour porter ce dispositif sur le territoire du GAL (Groupe d'Action Local) Angoumois.

Ce programme européen s'appuie sur une approche multi fonds : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) - axe 5 et FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au territoire du GAL Angoumois pour la période de programmation s'élève à 4 200 346 €, répartis comme suit : 1 259 100 € au titre du FEADER et 2 941 246 € au titre du FEDER.

La capacité du territoire à faire émerger et à accompagner des projets de développement est liée aux moyens d'ingénierie dont il est doté. Un accompagnement financier est essentiel pour l'animation de ce programme européen. Celle-ci consiste à suivre, animer, gérer et évaluer le programme, à mobiliser les acteurs locaux pour faire émerger de nouveaux projets, à accompagner les porteurs de projet, à piloter et coordonner les projets de la structure porteuse, et à concrétiser des projets de coopération avec d'autres territoires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026_05_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

En 2025, GrandAngoulême avait sollicité un soutien financier du FEADER pour 1 poste à hauteur d'1 Equivalent Temps Plein. L'ingénierie dédiée au pilotage et à l'animation du programme des Fonds territoriaux Européens à l'échelle du GAL Angoumois ayant évolué au cours de l'année, il est proposé de modifier le plan de financement initial (délibération n°2025.09.140.B du bureau communautaire du 25 septembre 2025), comme suit :

Dépenses du 01/01 au 31/12/2025		Recettes du 01/01 au 31/12/2025	
<u>Animation Fonds Territoriaux Européens</u> : 1 ETP (Nathalie BOUFFARD) sur 8 mois, soit 1 071,33 heures * 24,30 € = coût unitaire de référence pour un cadre B de la Fonction Publique Territoriale	26 033,40 €	FEADER sollicité (80%)	38 715,75 €
0,5 ETP (Nathalie BOUFFARD) sur 4 mois, soit 535,67 heures * 24,30 € * 0,5	6 508,35 €		
0,5 ETP (Joanna SCHOENDORFF) sur 4 mois, soit 535,67 heures * 30,34 € = coût unitaire de référence pour un cadre A de la Fonction Publique Territoriale * 0,5	8 126,06 €		
<u>Coûts indirects</u> : Forfait 15% Nathalie BOUFFARD (32 541,75 € * 15%)	4 881,26 €	Autofinancement (20%)	9 678,94 €
Joanna SCHOENDORFF (8 126,06 €* 15%)	1 218,91 €		
<u>Défraiements</u> : Forfait 4% Nathalie BOUFFARD (32 541,75 € * 4%)	1 301,67 €		
Joanna SCHOENDORFF (8 126,06 €* 4%)	325,04 €		
TOTAL	48 394,69 €	TOTAL	48 394,69 €

En 2026, l'ingénierie poursuit ses missions d'animation du programme. Il est donc proposé de solliciter un soutien financier au titre du FEADER, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses du 01/01 au 31/12/2026		Recettes du 01/01 au 31/12/2026	
<u>Animation Fonds Territoriaux Européens</u> : 0,5 ETP (Nathalie BOUFFARD) sur 12 mois, soit 1 607 heures * 24,30 € * 0,5 0,5 ETP (Joanna SCHOENDORFF) sur 12 mois, soit 1 607 heures * 30,34 € * 0,5	19 525,05 € 24 378,19 €	FEADER sollicité (80%)	41 795,89 €
<u>Coûts indirects</u> : Forfait 15% Nathalie BOUFFARD (19 525,05 € * 15%) Joanna SCHOENDORFF (24 378,19 € * 15%)	2 928,76 € 3 656,73 €	Autofinancement (20%)	10 448,97 €
<u>Défraiements</u> : Forfait 4% Nathalie BOUFFARD (19 525,05 € * 4%) Joanna SCHOENDORFF (24 378,19 € * 4%)	781,00 € 975,13 €		
TOTAL	52 244,86 €	TOTAL	52 244,86 €

Je vous propose :

D'APPROUVER les plans de financement prévisionnels tels que présentés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions FEADER via la Fiche-Action n°7 du programme des Fonds Territoriaux Européens du GAL de l'Angoumois, auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de gestion pour la programmation 2021-2027.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents permettant l'application de cette délibération.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026_05_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
 Publication : 19/05/2026